

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une foi



**MINISTERE DE LA FEMME, DE L'ENFANCE ET DE L'ENTREPRENARIAT
FEMININ**

**DOCUMENT D'ORIENTATION
STRATEGIQUE POUR L'ANNEE 2013**

Janvier 2013

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La population du Sénégal est estimée à **12,5 millions habitants, en 2010**, avec un taux annuel de croissance de **2,6**. Selon les estimations de 2010, **55%** de la population sénégalaise vivent en milieu rural, **environ 52% de cette dernière est constituée de femmes**, un Sénégalais sur deux a moins de 20 ans et près de deux Sénégalais sur trois ont moins de 25 ans. Cet accroissement démographique ne s'est pas accompagné d'une offre conséquente d'opportunité d'emplois durables et de services sociaux de base.

La période 2000-2011 est caractérisée par des performances économiques insuffisantes pour réduire la pauvreté. Le taux de croissance du PIB s'est établi en moyenne annuelle à **3,9%**, un ratio légèrement supérieur au croît démographique (**2,6%**). Ce taux est inférieur aux prévisions initiales et au rythme minimum de **7%** nécessaire à la réduction de moitié de la pauvreté d'ici 2015.

En effet, les résultats provisoires, de la deuxième **Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS 2)**, révèlent une tendance évolutive positive de la réduction de la pauvreté, en 2010-11 avec une baisse de la proportion d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté, passant ainsi de **55,2%** en 2001 à **48,3%**, en 2005, pour atteindre **46,7%**, en 2011 soit une diminution en termes relatifs de l'incidence de pauvreté de **1,6%**. En revanche, le nombre de pauvres a augmenté sur la période 2005-2011, passant respectivement de **5 746 837** pauvres à **6 367 733**, soit une augmentation de **11%** par rapport à 2005.

Durant la même période, la situation est marquée par une légère baisse à Dakar et en milieu rural, et une stabilisation dans les autres centres urbains.

Au même moment, **l'indice des inégalités liées au genre (0,566)** reste marqué par **de grandes disparités sociales entre hommes et femmes**. D'autres disparités entre les régions sont persistantes par rapport à l'accès aux infrastructures de base : eau potable et assainissement, infrastructures de transport, de stockage, de conservation et de transformation des produits locaux, électricité et aménagements hydro-agricoles. Ce qui constitue **des facteurs majeurs d'inégalité et d'inefficience dans la contribution à la croissance économique**.

A l'image des autres secteurs, **l'emploi présente des disparités géographiques et de genre**. Dans les zones rurales, les femmes sont principalement actives dans l'agriculture, l'élevage et la pêche. Elles utilisent encore des moyens de production rudimentaires pour **près de 82,6% contre 79,4% chez les hommes**. En milieu urbain, les femmes s'investissent particulièrement dans le secteur informel plus souple et plus adapté à leurs capacités financières et au calendrier de leurs activités. Elles restent ainsi peu représentées dans le secteur formel et n'arrivent pas à s'investir dans les secteurs à haute valeur ajoutée car elles éprouvent d'énormes difficultés à accéder à des moyens de production (terre, équipements, engrais), à des financements massifs tenant compte de leurs conditions de vie et de leurs positions sociales. De plus, elles arrivent difficilement à sécuriser leurs faibles revenus tirés de l'appui des projets et programmes de lutte contre la pauvreté en raison de leur

propension à utiliser lesdits revenus pour des dépenses de consommation, de santé et d'éducation de leurs familles en l'absence de filets de sécurité social.

L'avènement des crises alimentaire, économique, financière et énergétique avec leurs conséquences drastiques sur les conditions de vie des ménages en termes de perte de revenu et d'emploi et de difficultés d'accès aux services sociaux de base n'a fait qu'exacerber cette situation jadis précaire des femmes sénégalaises. Ce qui a entraîné un basculement d'une frange importante de la population et principalement les ménages dirigés par les femmes dans l'extrême pauvreté et conséquemment un ralentissement dans l'atteinte des OMD et une faible valorisation du potentiel d'initiatives et de capacités productives des agents économiques.

Dans le souci de réduire la probabilité de perte dévastatrice du bien être des populations, le ministère en charge du développement social, a conformément aux orientations de la **Stratégie Nationale de Protection Sociale 2005-2015 (SNPS)** conçu et mis en œuvre avec l'appui des partenaires techniques et financiers l'**Initiative Nationale pour la Protection Sociale des groupes vulnérables (INPS)** qui se veut un cadre fédérateur des interventions en matière de protection sociale selon une approche globale, intégrée, participative et décentralisée.

Suite à l'avènement de l'alternance démocratique de mars 2012 et eu égard au contexte socio-économique particulièrement difficile marqué par une demande sociale manifestement exigeante et pressante, les nouvelles autorités ont élaboré, avec toutes les parties prenantes, la **Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES 2013 – 2017)** qui, en se fondant sur une « vision à long terme de promotion d'une société sénégalaise émergente dans la solidarité intra et intergénérationnelle », vise à apporter une réponse aux défis majeurs que sont :

- **L'accélération de la croissance économique, de la productivité et de la création de richesse avec comme pilier essentiel la Stratégie de Croissance Accélérée(SCA) articulée à la territorialisation des activités productives en rapport avec les collectivités locales ;**
- **Le développement du capital humain, la protection sociale et le développement durable à travers l'accès aux services sociaux de base, la protection des groupes vulnérables et la promotion de l'économie verte ;**
- **La promotion de la gouvernance, le renforcement des institutions, de la paix et de la sécurité qui encadrent l'environnement de la production et du développement social.**

II- MISSIONS DU MFEEF

Au terme du décret 2012-639 du 04 juillet 2012, sous l'autorité du Premier Ministre, le ministère de la femme, de l'Enfance et de l'entreprenariat Féminin a pour mission globale de préparer et de mettre en œuvre la politique définie par le chef de l'Etat en matière de politique familiale, de protection et de développement des femmes et des enfants et de création d'entreprise et d'activités génératrices de revenus par les femmes.

A ce titre, il est chargé :

- d'élaborer des politiques de développement social et contribue à l'amélioration des conditions de vie des familles ;
- de définir et de mettre en œuvre des politiques d'élimination de la pauvreté ;
- de veiller au respect des droits fondamentaux des enfants et de s'assurer de la bonne intégration des jeunes enfants dans la vie familiale et sociale ;
- de mener des politiques à l'égard des enfants abandonnés, des enfants de la rue et des enfants en voie de marginalisation. Il met en œuvre les actions permettant de donner un cadre de vie décent à ces enfants ;
- d'identifier et de mettre en œuvre des mesures requises pour la préservation des valeurs familiales nationales ;
- de conduire la politique de promotion de la femme et de lutte contre les discriminations à l'égard des femmes ;
- de favoriser le renforcement des capacités des femmes chefs d'entreprises de financement et de gestion de leurs activités économique.

III- DIAGNOSTIC DU SECTEUR

L'analyse du secteur du développement social peut être articulée autour de cinq sous secteurs : famille, femme, enfance, entrepreneuriat féminin et micro-finance.

Par ailleurs elle prend également en compte les questions transversales que sont : l'équité et l'égalité de genre, les droits humains, la lutte contre la pauvreté, la protection sociale des groupes vulnérables, la lutte contre l'insécurité alimentaire, la gestion des ressources (humaines, matérielles et financières), la planification, la coordination et le suivi-évaluation des politiques, projets et programmes.

➤ **Sous secteur Famille**

La famille sénégalaise en tant que creuset de socialisation et de promotion du bien être de ses membres a toujours joué un rôle de régulateur social et de redistribution de revenus à travers la solidarité intra et intergénérationnelle.

Toutefois, en raison de facteurs multiples à la fois endogènes et exogènes, elle arrive difficilement depuis quelques années à remplir correctement ses différentes fonctions sociales, économiques et culturelles avec des conséquences sur la préservation de certaines échelles de valeurs sociétales.

Les études réalisées au niveau du secteur et portant notamment sur : dynamique de la pauvreté et évolutions des structures familiales au Sénégal et transmission intergénérationnelle de la pauvreté ont permis de cerner l'ampleur de ces conséquences en termes de maintien ou de basculement d'importantes familles dans la pauvreté ou l'extrême pauvreté.

- Il s'avère ainsi nécessaire d'identifier et de mettre en œuvre des mesures requises pour la préservation des valeurs familiales nationales et le renforcement des fonctions économiques de la famille afin de lui permettre de remplir correctement son rôle dans le processus de développement économique et social du pays.

L'atteinte de ces objectifs suppose la prise en charge d'un certain nombre de contraintes structurelles et socioéconomiques qui se résument comme suit :

- le poids des valeurs traditionnelles en confrontation permanente avec l'influence des facteurs modernes due à l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication;
- la dislocation de la famille et des ménages, du fait des migrations, divorces, conflits et les mutations sociales du fait de l'adhésion à de nouvelles valeurs souvent en conflit avec les us et coutumes;
- la communication déficiente entre les parents et les enfants;
- l'insuffisance de la médiation familiale et sociale;
- les difficultés d'accès aux services sociaux de base pour les familles, etc.

➤ **Sous secteur Femme**

La constitution du Sénégal en son article 7 Titre II stipule que tous les êtres humains sont égaux devant la loi. Les hommes et les femmes sont égaux en droit.

En vertu de ces dispositions, l'État du Sénégal place la femme au cœur des efforts et actions de développement. Cette volonté a abouti à la constitutionnalisation de l'égal accès des hommes et des femmes aux sphères de décision.

Elle s'est aussi traduite par l'adoption, en 2007, de la Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre (SNEEG), qui ambitionne de « faire du Sénégal un pays émergent, sans discrimination, où les hommes et les femmes auront les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance ».

La SNEEG, en tant que cadre de référence pour la promotion de l'équité et de l'égalité entre homme et femme, constitue un atout majeur pour la promotion de la femme et devrait permettre de mobiliser davantage les acteurs pour la réalisation de cette approche du développement grâce à l'intégration transversale du genre dans toutes les politiques et tous les programmes.

Il convient aussi de mentionner les acquis notés dans la réduction des disparités de genre par l'instauration de l'égalité de traitement fiscal, devenue effective depuis janvier 2008. En outre la femme salariée dispose de la possibilité de prendre en charge son mari et ses enfants, sur le plan médical.

Il est à noter que le Sénégal a ratifié l'essentiel des instruments juridiques visant à protéger et promouvoir la femme et a même créé par décret l'Observatoire de la parité qui doit veiller, entre autres, à l'application effective des textes.

Pour améliorer les revenus des foyers, il a été mis en place, en plus des autres instruments qui visent à offrir des services et produits à toute la population, des mécanismes spécifiques qui contribuent à renforcer et accélérer l'accès des femmes aux ressources financières et à améliorer leur pouvoir économique.

Également, il est à noter les capacités de mobilisation sociale des femmes qui leur permettent de développer des systèmes de solidarité de plus en plus valorisés pour le développement d'activités génératrices de revenus, mais aussi d'entraide communautaire et sociale. Grâce aux structures mises en place, elles jouent des rôles de premier plan et d'avant-garde dans tous les combats pour l'amélioration des

conditions de vie des populations. Au plan sanitaire, la capacité de mobilisation sociale a été mise à profit pour améliorer les progrès en faveur des femmes enceintes prises en charge dans toutes les régions du Sénégal aussi bien pour le suivi de la grossesse que l'accouchement (badiénou gokh).

En outre, les organisations de femmes s'impliquent davantage dans des mécanismes et réseaux pour renforcer la promotion de l'abandon de l'excision, la lutte contre le VIH/SIDA, la promotion de la scolarisation et du maintien des filles à l'école, mais également le développement d'une solidarité en faveur des populations et des groupes vulnérables.

Malgré tout, le secteur de la femme reste marqué par de nombreuses contraintes qu'il urge de lever pour une réduction soutenue des inégalités sociales.

Au chapitre des contraintes multiples et variées à lever, on peut citer :

- **Au plan socioculturel, éducatif et sanitaire**
 - La faiblesse des actions mises en œuvre pour une remise en cause effective des rapports inégalitaires entre l'homme et la femme;
 - l'inégalité dans la répartition des rôles et des responsabilités entre l'homme et la femme au sein de la famille et dans la communauté;
 - l'inégalité de chance d'achever le cursus scolaire entre les garçons et les filles due à plusieurs facteurs (mariages et / ou grossesses précoces, etc.
 - l'analphabétisme élevé chez les femmes (60,1% ESPS 2 2010- 2011));
 - l'insuffisante prise en compte des besoins différenciés des filles et des garçons à tous les niveaux du système éducatif;
 - le taux de mortalité maternelle élevée (392 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2011, contre 434 pour 100 000 naissances vivantes en 2005. l'EDS IV- 2005 et l'EDS-MICS 2010-11.);
 - le taux de fécondité élevé;
 - la vulnérabilité des femmes et des adolescentes aux IST et VIH/SIDA;
 - la faible prise en compte des besoins spécifiques en santé de la reproduction des femmes, des hommes et des jeunes dans les politiques et programmes de santé.

- **Au plan économique**
 - Les multiples efforts déployés en faveur de la femme se heurtent encore à plusieurs contraintes, entre autres :
 - les rôles stéréotypés de la femme et de l'homme dans la société ;
 - la répartition inégale des fonctions dans la société;
 - la division inégale du travail domestique;
 - l'accès limité des femmes aux ressources, facteurs de production, à la technique et à la technologie;
 - la féminisation de la pauvreté;
 - le conflit d'intérêts entre obligations professionnelles, sociales et familiales;
 - la faible connaissance et prise en compte des questions de genre au sein des secteurs économiques;

- l'insuffisance des compétences en matière d'application de l'approche genre comme outil de développement ;
 - la faiblesse des capacités techniques et managériales des femmes et leurs organisations.
- **Au niveau de l'environnement institutionnel**
 - La faible harmonisation de la législation nationale avec les textes internationaux et, en conséquence, la subsistance de dispositions discriminatoires ;
 - la non-effectivité de l'application des textes favorables à l'équité et l'égalité de genre;
 - la vulnérabilité des femmes et des filles aux violences dans les foyers, la société et les zones de conflits, confortée par l'impunité dans la plupart des cas;
 - le faible niveau de représentation des femmes dans les instances de décision;
 - l'insuffisante prise en compte des questions de genre dans la formulation et la mise en œuvre des documents de politiques économiques et sociales.

➤ **Sous secteur Entreprenariat Féminin**

Le bilan des politiques mises en œuvre permet de noter que des avancées plus ou moins significatives ont été enregistrées. Celles-ci ont permis de renforcer les compétences des femmes entrepreneures, constituant ainsi un atout majeur.

Dans le cadre de la création de richesses, il faut tout d'abord noter les réalisations des dispositifs spécifiques d'interventions que sont : i) le Projet Crédit Femmes (PCF), devenu Fonds National de Crédit pour les Femmes (FNCF) ; ii) le Fonds National de Promotion de l'Entreprenariat Féminin (FNPEF) ; iii) la Direction de l'Entreprenariat Féminin (DEF) ; iv) Programme d'Alphabétisation et d'Apprentissage de Métiers Pour La Lutte Contre La Pauvreté (PALAM).

Pour l'essentiel, les réalisations de ces différentes structures ont permis d'améliorer substantiellement l'accès des femmes aux financements de leurs activités génératrices de revenus et le renforcement de leurs capacités techniques de l'intervention.

Par ailleurs, d'importantes initiatives ont été réalisées par les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers en appui aux actions du gouvernement en faveur de la promotion de l'entreprenariat féminin.

La nouvelle **Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES)** confère à l'entreprenariat féminin à travers notamment la **Stratégie de Croissance Accélérée des leviers et opportunités de valorisation des initiatives et capacités productives de femmes entrepreneures** à travers une meilleure gestion des chaînes de valeurs dans des filières productives à haute valeur ajoutée.

De plus la **stratégie nationale de développement de l'entreprenariat féminin** ainsi que le **guide de la femme entrepreneure** avec des modules de création

d'entreprise sont élaborés pour le renforcement des capacités des femmes entrepreneures.

Malgré ces acquis et atouts, des contraintes sont notées dans le sous secteur dont entre autres :

- Le déficit des capacités endogènes des entreprises de femmes, consécutif : i) au faible accès des femmes entrepreneures à des financements adaptés et autres facteurs de productions (terre, équipements, etc.) ; ii) au déficit de structuration et d'organisation (prépondérance de l'informel, absence de formation qualifiante à l'initiative entrepreneuriale et au développement de l'entrepris, problème de normalisation et de certification des produits, d'accès aux marchés internationaux).

➤ **Sous secteur Micro Finance**

Le sous secteur de la micro finance dispose de nombreux atouts (dynamisme des acteurs, volonté affichée du Gouvernement, engagement des bailleurs de fonds...) et présente des opportunités d'investissement dans les domaines suivants :

- Promotion du secteur, coordination et concertation entre les acteurs opérationnels et institutionnels ;
- Professionnalisation des IMF en vue d'assurer une offre viable et pérenne de produits et services de micro finance notamment en zones rurales ;
- Financement et refinancement du secteur permettant la prise en compte des besoins des MPE et PME notamment dans la gestion des chaînes de valeurs des filières productives.

Dans ce cadre, les actions réalisées ont permis d'enregistrer les résultats ci après :

- **L'augmentation du nombre de sociétaires des Structures financières décentralisées (SFD) qui passe de 1 470 280 en 2010, à 1 542 230 en 2011, soit une hausse de 71 950 unités.** Cet accroissement résulte de l'effet conjugué de la diversification et de l'amélioration croissante des services proposés par les Institutions de Micro finance (IMF), de la politique de proximité des SFD et de la confiance de leurs usagers. Ainsi, le **taux de pénétration** enregistre une hausse de 1,1% sur la même période pour atteindre **12,9%**.

Toutefois le sous secteur de la micro finance est confronté aux contraintes ci-après :

- la dégradation du portefeuille de crédit ;
- le manque de fiabilité des informations communiquées par certains SFD ;
- l'absence de fonds de garantie des dépôts ;
- la faible maîtrise du cycle et des caractéristiques des filières agricoles existantes et des chaînes de valeur qui les composent ;
- La faiblesse des capacités techniques, de gestion et d'intervention des acteurs de la micro finance ;
- l'absence d'une culture d'épargne ;
- des difficultés de formulation des besoins dans le monde rural ;

- une politique d'octroi de crédit de plus en plus rigoureuse (le nombre de **bénéficiaires de crédits** diminue en passant de **394 884 en 2010**, à **360 043**, soit une baisse de **34 851 bénéficiaires** ; alors que l'encours de crédits connaît une hausse de **5 343 601 134 francs CFA**.

➤ **Sous secteur Enfance**

La promotion des droits et du bien être de l'enfant constituent un axe stratégique majeur de la politique du gouvernement principalement du Ministère en charge du développement social. Nonobstant les mécanismes institutionnels et juridiques (cadre normatif national adapté aux instruments juridiques internationaux) d'importants projets et programmes ont été mis en œuvre par le Gouvernement, les organisations de la société civile et les partenaires internationaux pour lutter contre la vulnérabilité des enfants et autres violences faites à ces derniers sous toutes leurs formes.

C'est ainsi que d'importantes réformes ont été entreprises par le ministère à travers la mise en place de textes juridiques et administratifs relatifs au statut des orphelins et au fonctionnement de l'Office National des pupilles de la Nation :

- Les décrets n° 2010-1343 du 5 Octobre 2010 et n° 2011-284 du 8 Avril 2011 confèrent le statut de Pupille de la Nation à 696 orphelins des victimes du Diola.
- le décret n° 2011-299 du 2 Mars 2011 confère à l'Office National des Pupilles de la Nation, le statut d'Agence d'Exécution. Avec ce nouveau statut, l'ONPN bénéficie d'une autonomie autorisant plus de flexibilités dans ses interventions.

Malgré ces efforts, les effets de la crise et des différents chocs intervenus depuis 2008 ont contribué à accroître la vulnérabilité de ces derniers au Sénégal. Cette vulnérabilité concernerait environ **1,5 million d'enfants** habitant les zones rurales les plus pauvres situées dans les régions de Tambacounda, Kédougou, Kolda, Matam, Sédhiou et Fatick et quelques quartiers suburbains de Dakar.

Près de **500.000 enfants** vivent séparés de leurs parents et un grand nombre d'entre eux passent leur vie dans la rue et travaillent ou pratiquent la mendicité (7 600 enfants mendiants dans la région de Dakar en 2007, dont 90% de talibés (42% proviennent des pays limitrophes, Guinée Bissau, Guinée, Mali et Gambie) (source : UCW, 2007). De nombreux cas d'enfants victimes de traite sont signalés, notamment les enfants venant des régions pauvres et des pays voisins. Les filles sont particulièrement exposées à l'exploitation par le travail et aux violences sexuelles. Les causes en sont la disparition progressive des mécanismes de protection familiale et communautaire, l'urbanisation, la pauvreté et les difficultés d'accès à l'éducation.

La **Stratégie Nationale de Développement Economique et Social** confère à la protection et au développement de l'enfant un rang de priorité élevée à travers notamment un **nouveau cadre de lutte contre la vulnérabilité des enfants**, la protection de leurs droits, l'amélioration de la santé et de la nutrition de la mère et de l'enfant, leur accès aux infrastructures et services sociaux de base de qualité dans les domaines de l'éducation et de l'apprentissage conventionnels et non conventionnels.

Pour éliminer les contraintes du sous secteur liées : à la difficulté d'accès aux services sociaux de base, au déficit de communication et au manque de coordination des intervenants, les lignes d'actions ci après seront développées :

- le développement du cadre politique, légal et règlementaire de protection de l'enfant;
- l'accès aux services sociaux de base et aux services intégrés de protection répondant aux normes et aux standards minimaux de qualité;
- la communication et la mobilisation sociale pour un changement de comportements des populations en faveur d'une meilleure protection de l'enfance;
- le développement d'un système efficace de coordination, d'information et de suivi-évaluation des actions au niveau national et local;
- l'accueil, l'écoute, l'hébergement (en pension complète au besoin);
- la médiation familiale;
- l'assistance médicale;
- la prévention (ligne verte, éducation alternative, action de rue, maraude);
- l'assistance médico-sociale des enfants de la rue;
- l'Insertion/Réinsertion sociale des enfants retirés.

IV- ENJEUX ET DEFIS DU SECTEUR

Au regard des acquis et des opportunités enregistrés, des contraintes identifiées et de la vision de Monsieur le président de la République dans son programme yonnu Yokkuté décliné dans la SNDES, le Ministère en charge de la famille et du Développement social devra faire face aux enjeux et défis ci après :

- ❖ **La préservation des valeurs familiales nationales et la valorisation du potentiel productif des familles aptes à leur permettre d'assurer pleinement leur rôle de création de richesses et de redistribution des revenus dans le processus de développement économique et social ;**
- ❖ **L'autonomisation des femmes et des jeunes filles** par une politique plus hardie de renforcement de leurs capacités techniques, managériales ainsi que de leur accès aux actifs économiques, aux moyens de productions et l'affirmation de leur leadership dans les instances de prise de décision et la chaine des valeurs dans les filières productives;
- ❖ **La poursuite de la lutte contre la vulnérabilité des enfants** selon une approche droit et d'inclusion socioéconomique à travers le plaidoyer pour le respect et l'application des instruments juridiques nationaux et internationaux en vue de lutter contre toutes les formes de violences et de discrimination dont ils sont souvent victimes, leur accès aux infrastructures et services sociaux de base devant faciliter leur plein épanouissement psychologique, cognitif, physique, et culturel dans une société en pleine mutation;
- ❖ **La poursuite des efforts déjà entrepris** pour l'amélioration de l'environnement de la politique de la micro finance et de l'entrepreneuriat féminin afin de leur permettre d'assurer pleinement leur rôle dans la création

de richesse, la croissance économique inclusive et la productivité dans les filières à haute valeur ajoutée pour un Sénégal émergent ;

❖ **L'accélération du processus d'atteinte des OMD et du développement économique et social dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'Initiative Nationale de Protection Sociale des Groupes Vulnérables à travers :**

- L'accès aux opportunités d'emplois et de revenus ;
- L'accès aux services sociaux de base ;
- Le transfert de filets sociaux de sécurité aux ménages pauvres et l'extension de la micro assurance santé au profit de ces derniers ;
- L'amélioration du dispositif de ciblage, de suivi-évaluation et d'information des groupes vulnérables sur la pauvreté et la protection sociale.

❖ **Le renforcement des capacités de gestion, d'organisation, de planification et de coordination des structures du Ministère ainsi que de leurs moyens d'intervention.**

V- VISION ET OBJECTIFS STRATEGIQUES SECTORIELS

5.1 Vision :

Le présent document d'orientation stratégique du Ministère en charge du développement Social et de la famille épouse la vision du chef de l'Etat déclinée dans son programme **yonnu yokkuté et la SNDES** bâtie sur la finalité d'une « **émergence dans la solidarité intra et intergénérationnelle** » qui concilie la responsabilité et la liberté, l'efficacité et la justice sociale, l'économique et le social. Dans cette perspective, l'identification et la valorisation des initiatives et capacités productives des groupes vulnérables dans le respect de leurs droits humains, de l'équité et de l'égalité de genre y occupent un rang de priorité élevée à travers les objectifs stratégiques et lignes d'actions ci-dessous.

5.2 Objectifs Stratégiques

La prise en charge de ces enjeux et défis au regard des contraintes sus identifiées par sous secteur et de manière transversale, passe par la réalisation des objectifs stratégiques ci après :

OS1 : Assurer la protection et la promotion socio-économique des familles ;

OS2 : Contribuer à l'autonomisation socio-économique des femmes et des jeunes filles et au renforcement de leurs capacités techniques, managériales et d'intervention;

OS3 : Protéger les droits des enfants et assurer leur bien être et leur inclusion sociale ;

OS4 : Contribuer à un environnement favorable au développement de la micro finance et à la promotion de l'entreprenariat féminin ;

OS5 : Contribuer à la lutte contre la pauvreté et à la protection sociale des groupes vulnérables ;

OS6 : Améliorer le cadre institutionnel et renforcer les mécanismes et procédures de gestion, de planification, de coordination et de suivi-évaluation des structures nationales et déconcentrées du Ministère.

Ces objectifs stratégiques sectoriels s'inscrivent dans les orientations et domaines d'intervention de la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES 2013-2017) et du Cadre de Dépenses Sectorielles à moyen Terme (CDSMT 2013-2017).

VI- Organisation et Organigramme

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Service des Actions sociales ;

2° Secrétariat général et services rattachés :

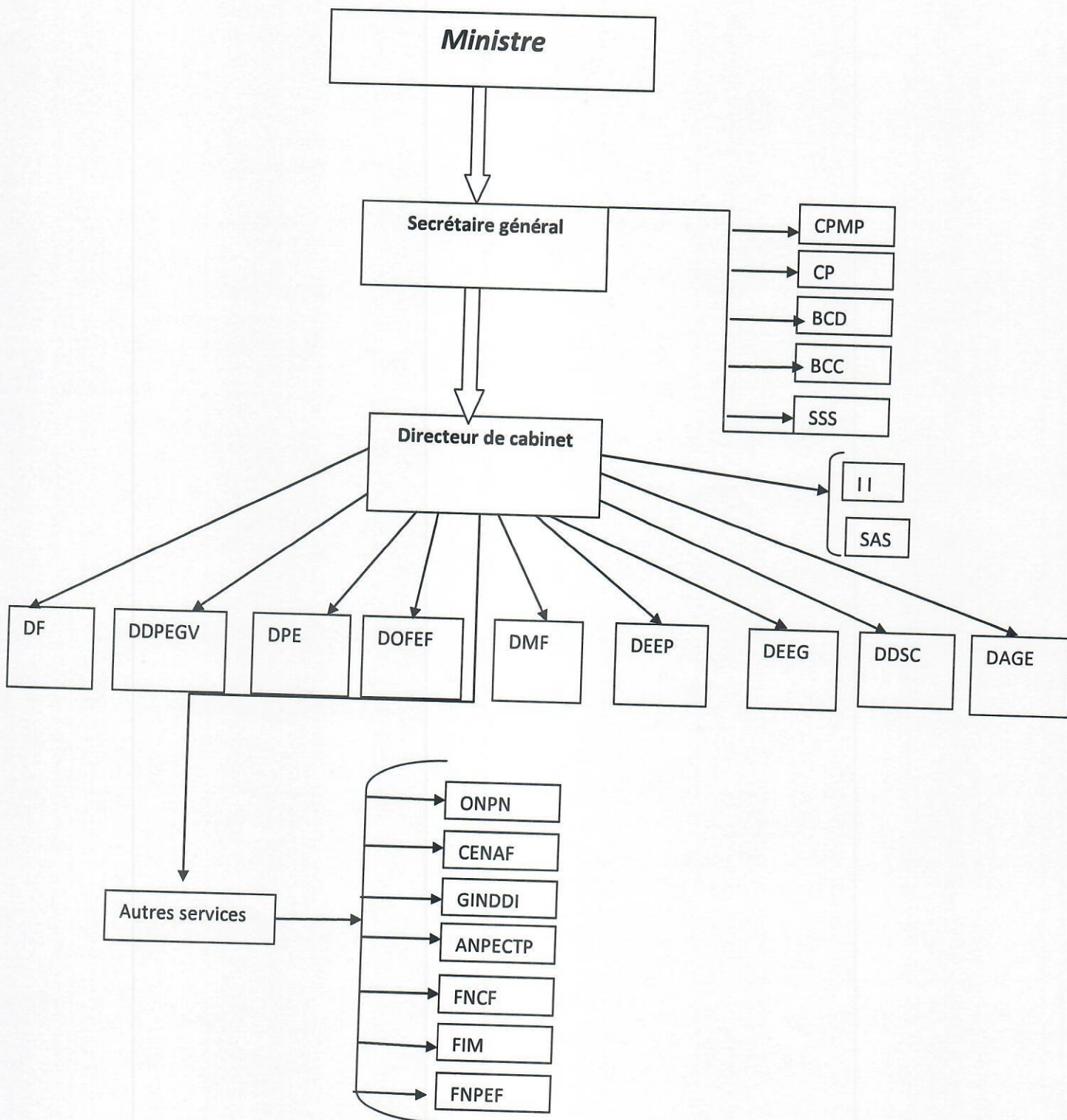
- Cellule de passation des marchés publics ;
- Cellule de la planification ;
- Bureau de la Communication et de la Documentation ;
- Bureau du courrier commun ;
- Service des statistiques sociales ;

2° Directions :

- Direction de la Famille ;
- Direction des Droits de Protection de l'Enfance et des Groupes vulnérables ;
- Direction de la Petite enfance ;
- Direction des Organisations féminines et de l'Entrepreneuriat féminin ;
- Direction de la Micro-finance ;
- Direction des Etudes et de l'Evaluation des projets ;
- Direction de l'Equité et de l'Egalité du Genre ;
- Direction du Développement social et communautaire ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

3° Autres administrations :

- Office national des Pupilles de la Nation ;
- Centre national d'Assistance et de Formation pour les Femmes (CENAF) ;
- Centre d'Accueil, d'Information et d'Orientation pour les enfants en situation difficile (Ginddi) ;
- Agence nationale de la Petite enfance et de la Case des Tout-petits ;
- Fonds national de Crédit pour les Femmes ;
- Fonds d'Impulsion de la Micro-Finance ;
- Fonds national de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin ;



Plan d'action prioritaire du ministère

Objectifs stratégiques	Résultats attendus	Lignes d'action	Chronogramme				Structures responsables
			1 ^{er} trim	2 ^e trim	3 ^e trim	4 ^e trim	
OS1 : Assurer la protection et la promotion socioéconomique des familles ;	La politique nationale de la famille est élaborée	Elaborer la politique nationale de la famille	x	x			Direction de la Famille
	Le conseil national de promotion et de protection des familles sénégalaises et ses démembrements sont mis en place	Mettre en place un mécanisme national de Soutien à la politique familiale : conseil national de promotion et de protection des familles sénégalaises (Recommandé par l'Union Africaine) et ses démembrements du niveau local au niveau régional		x	x	x	Direction de la Famille
	L'éducation au niveau des familles est valorisée;	Promouvoir l'éducation au niveau des familles	x	x	x	x	Direction de la Famille
	Des programmes de renforcement des capacités des communautés sont mis en œuvre pour l'abandon définitif de l'excision ;	Mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités des communautés pour l'abandon définitif de l'excision	x	x	x	x	Direction de la Famille
OS2 : Contribuer à l'autonomisation socioéconomique des femmes et des jeunes filles et au renforcement de leurs capacités techniques, managériales et	Des unités d'exploitation et de production familiales sont créées	Promouvoir la création d'unités familiales productives					
	Des lignes de financement pour appuyer les sortants des filières de formation du Centre Guindi	Identifier les initiatives d'autopromotion économiques des filles et assurer leur autofinancement	x				Guindi
	La base de données est disponible	collecte de données et installation de la Base de données des Femmes	x	x			Direction de l'Entreprenariat féminin

d'intervention;	Les capacités des acteurs pour la prise en compte du genre dans les politiques et programmes sont renforcées Un plan de formation est disponible	Entrepreneures et du portail Renforcement des capacités des acteurs pour la prise en compte du genre dans les politiques et programmes	x	x	x	x	x	DEEG
Un plan de formation est disponible	x	x					DEF/Guindi/CENAF/ CSO	
Les capacités des femmes et des jeunes filles bénéficiaires de lignes de crédit ou de financement sont renforcées	x	x	x	x	x	x	FNCF/CSO/CENAF	
Les femmes ont accès aux facteurs de production et aux ressources financières	x	x	x	x	x	x	DEEG/DMF/DEF/FNCF	
Les femmes ont accès à la propriété foncière	x	x	x	x	x	x	DEEG	
Les capacités managériales des femmes promotrices sont renforcées et améliorées	x	x	x	x	x	x	FNCF	
Des sessions de formation qualifiantes et d'alphabetisation fonctionnelle sont organisées au profit des femmes	x	x	x	x	x	x	PALAM	
Le Sénégal dispose d'un document national de référence en matière de protection des enfants	x	x	x	x	x	x	DDPEGV	
Des pools de formateurs sont constitués pour assurer la formation sur les standards de prise en charge	x	x	x	x	x	x	DDPEGV	

OS3 : Protéger les droits des enfants et assurer leur bien être et leur inclusion sociale ;

	Un dispositif de protection des enfants vulnérables est mis en place et fonctionnel	Protéger les enfants victimes d'exploitation et d'abus sexuels	x	x	x	x	DDPEGV/Guindi
	les cadres d'insertion des enfants sont rendus plus fonctionnels	Renforcer les cadres d'insertion des enfants	x				DDPEGV
	Un programme d'accompagnement des daaras est conçu et mis en œuvre	Accompagner les daaras pour une lutte efficace contre la mendicité des enfants	x	x	x	x	DDPEGV
	Les enfants sont épargnés des pires formes de travail conformément aux conventions ratifiées	Soustraire les enfants des travaux pénibles conformément aux conventions ratifiées	x	x	x	x	DDPEGV/Guinddi
	Les acteurs centraux sont formés et assurent la mise en œuvre le schéma intégré de prise en charge	Former les acteurs étatiques centraux sur le schéma intégré de prise en charge.	x	x			DDPEGV
	Renouvellement du parlement des enfants au niveau national et local	Renouveler le parlement au niveau de chaque collectivité locale		x	x		DDPEGV
	Partage et diffusion de l'argumentaire religieux de protection des enfants	Informier les acteurs locaux et les leaders religieux sur le contenu de l'argumentaire		x	x		DDPEGV
	Elaboration et mise en place d'un dispositif d'information et de collecte de données sur les violences faites aux enfants	Elaborer et valider une base de données sur les violences faites aux enfants	x				DDPEGV
	Un projet de crèche communautaire est conçu et mis en œuvre	Concevoir et mettre en œuvre les projets de crèches communautaires	x				DPE
	Les modules ou les guides de gestion des crèches, des sections de jeu sont élaborés	Organiser un atelier d'élaboration et de confection des modules ou guides		x			DPE

	Les crèches et les sections de jeu sont construites et équipées	Construire et équiper les crèches, les sections de jeu dans les écoles maternelles et les CTP							x		DPE/ ANPECTP
	Les textes réglementaires sont élaborés	Élaborer les textes réglementaires régissant les crèches		x							DPE/ ANPECTP
	L'état des lieux sur les pratiques éducatives et de prise en charge des 0-3 ans au Sénégal est établi	Etudier les pratiques éducatives et de prise en charge des 0-3 ans au Sénégal	x		x					x	DPE
	Plan de communication et de mobilisation sociale opérationnel est élaboré	élaborer un plan de communication et de mobilisation sociale sur la prise en charge de la petite enfance	x								DPE
	les pupilles de la Nation ont accès à leurs droits	Assurer la protection des droits des pupilles de la nation et leur insertion sociale	x								ONPN
	Des écoles communautaires de bases sont construites au profit des enfants non scolarisés	Construire des écoles communautaires de bases au profit des enfants non scolarisés		x							PALAM
	Mise en place d'une base de données standardisée	Améliorer les outils de collectes de données sur les pensionnaires centre	x								Guindi
	Un système de référence avec les services de protections des enfants est élargi	unifier les services de protections des enfants	x								Guindi
	Le plateau médical du centre est relevé	Améliorer la prise en charge médicale des pensionnaires	x		x					x	Guindi
	les enfants et jeunes filles en situation de vulnérabilité sont pris en charge sur le plan psychosocial	Prendre en charge les enfants et jeunes filles en situation de vulnérabilité sur le plan psychosocial	x		x					x	Guindi
	Un fonds d'urgence pour les jeunes filles victimes d'abus sexuel et pratiques socio culturelles néfastes est disponible	Mettre en place un fonds d'urgence pour la prise en charge de jeunes filles victimes d'abus sexuel et pratiques socio culturelles néfastes	x		x					x	Guindi

<p>OS4 : Contribuer à un environnement favorable au développement de la micro finance et à l'émergence de l'entrepreneuriat féminin ;</p>	Un programme de promotion de l'entrepreneuriat féminin est élaboré et mis en œuvre	Elaborer et mettre en œuvre un programme de promotion de l'entrepreneuriat féminin pour le développement socio-économique	x	x	x	x	x	DEF
	La compétitivité de l'entreprise féminine est renforcée	Renforcer les capacités de compétitivité de l'entreprise féminine	x	x	x	x	x	DEF
	Les entreprises féminines ont accès aux opportunités d'affaires	Faciliter l'accès des entreprises féminines aux opportunités d'affaires	x	x	x	x	x	DEF
	L'environnement légal et réglementaire pour un développement sécurisé du secteur de la micro finance est amélioré	Améliorer l'environnement légal et réglementaire pour un développement sécurisé du secteur de la micro finance	x	x	x	x	x	DMF
	Les mécanismes de financement sont accessibles aux femmes entrepreneurs	Faciliter aux femmes chefs d'entreprise l'accès aux mécanismes de financement dans des conditions souples et adaptées à leurs besoins et possibilités	x	x	x	x	x	DEF/ DMF/ PPEF/ FNCF
	Les IMF sont implantées dans les zones non couvertes	Assurer l'implantation des IMF dans les zones non couvertes	x	x	x	x	x	DMF
	L'articulation entre IMF et Banques est effective	Renforcer l'articulation entre IMF et Banques pour favoriser le financement des MPE et PME et l'intégration du secteur de la micro finance au secteur financier	x	x	x	x	x	DMF
	Un cadre institutionnel est mis en place pour mise en œuvre de la politique sectorielle de la micro finance	Mettre en place un cadre institutionnel permettant une gestion articulée et concertée du secteur et de la politique sectorielle de la micro finance	x	x	x	x	x	DMF
	l'intégration des EF dans le tissu économique national est renforcée	Renforcer l'intégration des EF dans le tissu économique national	x	x	x	x	x	DEF

<p>OS4 : Contribuer à un environnement favorable au développement de la micro finance et à l'émergence de l'entreprenariat féminin ;</p>	<p>Un programme de promotion de l'entreprenariat féminin est élaboré et mis en œuvre</p>	<p>Elaborer et mettre en œuvre un programme de promotion de l'entreprenariat féminin pour le développement socio-économique</p>	x	x	x	x	x	DEF
	<p>La compétitivité de l'entreprise féminine est renforcée</p>	<p>Renforcer les capacités de compétitivité de l'entreprise féminine</p>	x	x	x	x	x	DEF
	<p>Les entreprises féminines ont accès aux opportunités d'affaires</p>	<p>Faciliter l'accès des entreprises féminines aux opportunités d'affaires</p>	x	x	x	x	x	DEF
	<p>L'environnement légal et réglementaire pour un développement sécurisé du secteur de la micro finance est amélioré</p>	<p>Améliorer l'environnement légal et réglementaire pour un développement sécurisé du secteur de la micro finance</p>	x	x	x	x	x	DMF
	<p>Les mécanismes de financement sont accessibles aux femmes entrepreneurs</p>	<p>Faciliter aux femmes chefs d'entreprise l'accès aux mécanismes de financement dans des conditions souples et adaptées à leurs besoins et possibilités</p>	x	x	x	x	x	DEF/ DMF/PPEF/FNCF
	<p>Les IMF sont implantées dans les zones non couvertes</p>	<p>Assurer l'implantation des IMF dans les zones non couvertes</p>	x	x	x	x	x	DMF
	<p>L'articulation entre IMF et Banques est effective</p>	<p>Renforcer l'articulation entre IMF et Banques pour favoriser le financement des MPE et PME et l'intégration du secteur de la micro finance au secteur financier</p>	x	x	x	x	x	DMF
	<p>Un cadre institutionnel est mis en place pour mise en œuvre de la politique sectorielle de la micro finance</p>	<p>Mettre en place un cadre institutionnel permettant une gestion articulée et concertée du secteur et de la politique sectorielle de la micro finance</p>	x	x	x	x	x	DMF
	<p>l'intégration des EF dans le tissu économique national est renforcée</p>	<p>Renforcer l'intégration des EF dans le tissu économique national</p>	x	x	x	x	x	DEF